

LE DELEGUE

du personnel

7^e ANNEE. — HEBDOMADAIRERédaction : 213, rue Lafayette — PARIS (10^e)

POUR DÉFENDRE LA RÉPUBLIQUE

*Des dizaines de milliers de militants dans le combat
contre la dictature*

par **Benoît FRACHON**
Secrétaire Général de la C.G.T.

L A Commission Administrative de la C.G.T. a décidé de prendre des dispositions pour aider les dizaines de milliers de militants — secrétaires de syndicats et d'importantes sections syndicales — à mener le combat pour la défense des libertés. Parmi elles, le tirage hebdomadaire de ce bulletin que vous recevrez jusqu'au mois de septembre.

Dans la lutte contre la dictature et le fascisme, la classe ouvrière a un rôle prépondérant à jouer. Parmi les classes sociales, c'est elle qui est la plus dangereusement menacée.

Menacée, comme tous les Républicains, dans ses libertés, elle l'est dans ses conditions d'existence et de travail.

Le gouvernement de Gaulle est le gouvernement du grand capital. Le Président du C.N.P.F., VILLIERS, a salué sa naissance en exprimant sa grande satisfaction. Il n'avait pas tort. Les premiers actes du Président du Conseil l'ont montré.

Tandis que l'emprunt gagé sur l'or donnait aux capitalistes une nouvelle raison de se réjouir et un nouveau moyen de s'enrichir, De Gaulle déclarait aux représentants des Fédérations des Cheminots et de l'Electricité que les promesses d'augmentation qu'ils avaient obtenues par leurs actions précédentes ne seraient pas honorées.

Le vieux slogan du « blocage des salaires pour ne pas faire monter le coût de la vie » est repris, alors que les prix ont fait un bond considérable en avant.

Les droits sociaux, que De Gaulle a refusé de garantir lors de son investiture, sont menacés. Dans l'immédiat, en plus des salaires, ce sont la Sécurité Sociale et les régimes spéciaux qui sont visés.

Ces jours-ci, au Moyen-Orient, où des troupes

américaines et anglaises ont débarqué pour intervenir contre les peuples en lutte pour leur indépendance, la plus grave menace a surgi contre la paix.

Le gouvernement disposant de pouvoirs exceptionnels, c'est-à-dire De Gaulle, soutient la politique anglo-américaine de force qui menace de faire éclater la troisième guerre mondiale.

Ce qui a été dit sur le projet de Constitution que De Gaulle entend soumettre au referendum-plébiscite est suffisamment clair pour démontrer à chacun qu'il s'agit, en fait, d'imposer aux Français une Constitution foulant aux pieds les principes les plus élémentaires de la démocratie. Une Constitution où le Président de la République, c'est-à-dire De Gaulle, jouirait des prérogatives d'un monarque presque absolu.

L E Comité Confédéral National de la C.G.T. a décidé de mener auprès de la classe ouvrière une grande campagne pour qu'elle dise « non » au referendum-plébiscite, qu'elle vote « non » à la dictature, « non » au fascisme, à la misère et à la guerre.

Cette campagne doit être menée partout et quotidiennement dans les corporations, dans les entreprises. Toutes les initiatives doivent être prises pour combattre la campagne des ennemis de la liberté qui disposent de tout l'appareil d'Etat. Ce n'est pas par hasard que le Général-Président a confié à l'un des chefs du complot d'Alger, Soustelle, le poste de l'Information en augmentant ses attributions.

Nos dizaines de milliers de militants, dans les entreprises, auront à cœur de combattre — et ils le peuvent efficacement — les campagnes des fossoyeurs de la République.

Ils trouveront dans ce bulletin de quoi les y aider.

Ce référendum ne sera qu'un plébiscite

ON travaille ferme dans les sphères gouvernementales pour la mise au point du projet de constitution qui doit, le 5 octobre (et peut-être, dit-on, le 28 septembre), être soumis par référendum à la ratification du corps électoral.

Déjà, l'appareil est en place pour assurer le OUI massif : SOUSTELLE est nommé Ministre de l'Information avec tous les pouvoirs sur la Radio, la Télévision, le Cinéma et la Presse ; ses adjoints, NEUWIRTH, du « Comité de Salut Public d'Algérie » et TERRENOIRE, gaulliste notoire, sont à pied d'œuvre, l'un à la radio d'Alger, l'autre à la R.T.F. ; SALAN et MASSU se proposent d'utiliser l'armée pour faire voter les Algériens.

Ce projet mystérieux de constitution ne sera pas soumis à discussion, il sera paraît-il présenté par de GAULLE lui-même dans un meeting ou à la radio.

Ainsi apparaît le véritable caractère du référendum : il s'agit en réalité d'un plébiscite où les consultés, mal informés du projet lui-même, n'ayant eu aucun pouvoir de le discuter ou de le faire amender par leurs élus seront placés, dans l'équivoque, devant un OUI ou un NON, le Général de GAULLE lançant dans la bataille son nom, ses titres et toute l'auréole dont on l'a paré.

Ce caractère plébiscitaire du référendum, la C.G.T. l'a dénoncé et condamné.

C'est la résolution de sa C.A. du 10 juillet qui déclare :

« Face à la propagande du Gouvernement, de la presse et de la Radio en faveur du référendum — plébiscite, la Commission administrative invite les organisations confédérées à développer, sans relâche, la campagne d'explications — dont la justesse se confirme au fur et à mesure que se dévoilent les véritables intentions de de GAULLE et le caractère fascisant de sa Constitution — afin d'entraîner des millions de travailleurs à répondre NON au pouvoir personnel et à la dictature, NON à la misère. »

Et ce sont aussi d'autres républicains qui s'élèvent contre le plébiscite :

NAEGELEN (député S.F.I.O.)

« La vérité, c'est que l'on veut imposer certaines idées et certaines formules dans ce texte, puis transformer le référendum en un véritable plébiscite. »

« TEMOIGNAGE CHRETIEN » dans son éditorial :

« Le référendum constitutionnel reste entouré de mystère ; le texte de la constitution ne sera probablement connu que 15 jours avant le référendum ; si les choses se déroulent de cette manière, on sera en droit de déclarer que ce référendum est un plébiscite. »

Maurice THOREZ, Rapport au Comité Central du P.C.F. du 7 juillet :

« En fait, il s'agira d'une caricature de consultation. Pour que le suffrage universel puisse se décider en connaissance de cause et dans la liberté, il aurait fallu en effet qu'une large discussion s'institue sur un texte connu suffisamment à l'avance ; il aurait fallu que le peuple ait le pouvoir d'amender la Constitution ou de charger ses représentants d'en élaborer une autre, plus démocratique. »

« En 1945, déjà, de GAULLE essayait de substituer le système du référendum à tout bout de champ au principe fondamental de la démocratie, d'après lequel la souveraineté réside dans le peuple qui la délègue à ses représentants élus. A l'Assemblée Consultative, le rapporteur de la commission compétente, M. Marcel PLAISANT, rappelait les tristes précédents des plébiscites bonapartistes. C'est alors que de GAULLE lui répondit :

« Qu'étaient ces plébiscites auxquels M. PLAISANT vient de faire allusion. Ils

consistaient pour des hommes qui avaient saisi l'autorité de la nation, après avoir expulsé ceux qui la représentaient, à se tourner vers le peuple, la police derrière eux, en disant : Donnez-moi raison. »

« On ne saurait mieux définir ce que prétend faire le 5 octobre l'homme qui vient de s'arroger la puissance publique en « congédiant » les députés, selon le terme de son ministre MALRAUX, et en pratiquant le chantage au coup de force militaire et policier. »

Robert VERDIER, député S.F.I.O. de la Seine :

« L'Assemblée a abandonné son pouvoir constituant, elle n'aura plus son mot à dire dans la préparation des nouvelles institutions. Qu'on le veuille ou non, le référendum aura inévitablement le caractère d'un plébiscite. »

A ce propos, je ne crois pas inutile de rappeler aujourd'hui les réflexions que faisait Léon BLUM le 24 septembre 1946, au moment où la Constituante venait de terminer ses travaux : « On me dira encore : « Vous savez bien que le Général de GAULLE n'a rien d'un dictateur, et la constitution qu'il a prônée n'est pas si terrible, Je ne discute ni la personne du général de GAULLE, ni les mérites intrinsèques de la Constitution de BAYEUX. Je n'entends raisonner sur des faits. Je dis que l'adoption d'une Constitution du type BAYEUX, sur l'intervention personnelle du général, après une campagne dominée par la personne du général, aurait pour résultat inéluctable l'élection du général à ce poste de chef de l'Etat français et de chef de l'Union française qu'il aurait dessinée à sa mesure... Qu'on en convienne ou non, c'est donc bien la réalité de la République qui est en cause, c'est bien la question du pouvoir personnel qui est posée devant le pays. »

Roger CHATELAIN (député radical des Deux-Sèvres) :

« Le dialogue qu'on nous propose entre l'exécutif et le pays prend forcément une allure plébiscitaire, car il est évident que les citoyens, dans leur immense majorité ne jugeront pas les qualités ou les défauts de la future constitution, mais seront pour ou contre de GAULLE. »

André PHILIP :

« La ratification reste théoriquement entre les mains du peuple ; mais pratiquement ce n'est pas vrai car le peuple n'aura pas à choisir entre deux textes de constitution différents ; il aura à répondre oui ou non au texte que lui soumettra le gouvernement de de GAULLE... Le vote de l'autonomie prochain ne se fera pas sur la constitution, mais pour ou contre de GAULLE, et prendra ainsi inévitablement, même s'il ne le veut pas, un caractère de plébiscite. »

Oreste ROSENFELD, conseiller de l'Union Française, dans la « Tribune du Socialisme » :

« Je voterai contre parce que la procédure du référendum prévu est foncièrement antidémocratique. »

On ne peut pas demander aux électeurs de se prononcer sur un texte constitutionnel, si court qu'il soit, par un oui ou par un non, avant son examen public au sein d'une Assemblée constituante ou d'un parlement. Sinon ce n'est pas d'un référendum qu'il s'agit mais d'un véritable plébiscite... Les Français savent, pour en avoir fait l'expérience, à quoi peuvent conduire les plébiscites. Il est normal, pour un démocrate, de s'en méfier. »

Charles LUSSY, dans la « Tribune du Socialisme » :

« Le référendum dans le climat qui le prépare et au milieu duquel il se déroulera n'est et ne sera, en fait, qu'un plébiscite, pratique jusqu'ici dénon-

SUITE PAGE 4

BARRER LA ROUTE AU FASCISME

DEPUIS la venue au pouvoir de de Gaulle, porté par les coups de force d'Alger et d'Ajaccio et par le chantage à la guerre civile, les menées factieuses se développent dans notre pays.

Les attentats se multiplient

- Le 11 juin : A Strasbourg, le président fédéral des Jeunesses M.R.P. est agressé par des nervis.
- Le 18 juin : Les parachutistes, officiers en tête, sacagent le siège de l'Union des Syndicats à Pau.
- Le 13 juin : A Ajaccio, les fascistes et la police attaquent le siège de la Section Communiste et tirent : deux blessés.
A Auxerre, le commandant d'armes, Ceccaldi, tente de rééditer « le coup de Pau » contre la Bourse du Travail.
- Le 22 juin : A Toulouse, trois attentats au plastic sont commis contre les organisations hostiles au Comité de Salut Public, notamment contre l'immeuble abritant la « Dépêche du Midi ».
- Le 24 juin : A Mont-de-Marsan, attentat fasciste contre le siège de la Fédération Communiste.
A Lyon, les fascistes incendient les locaux du « Cercle Populaire ».
- Le 25 juin : A Toulouse, quatre attentats au plastic sont perpétrés contre diverses organisations, notamment contre le siège du Mouvement de la Paix.
A Lyon, attentat (manqué) à la grenade contre le journal « La République ».
- Le 26 juin : Une bombe explose au siège de la Section Communiste de Neuville-sur-Saône.
- Le 30 juin : Agresion fasciste contre la Maison des Syndicats à Roussillon (Isère).
- Le 1^{er} juillet : A Marseille, des fascistes tentent d'incendier le siège du Mouvement de la Paix.
- Le 5 juillet : Attentat à la bombe contre la Bourse du Travail à Saint-Chamond (Loire).
- Le 6 juillet : A Bordeaux, un engin explose devant le siège de l'A.R.A.C.
- Le 8 juillet : Sixième attentat à Lyon : une salle municipale mise à la disposition de la C.G.T., de l'A.R.A.C. et de l'U.J.C.F. saute.
- Le 14 juillet : A Lyon, les fascistes tentent de débaptiser la rue « Président-Herriot » pour l'appeler « Général-Massu ».
A Tarare, ils tirent un coup de feu contre un conseiller municipal communiste.
- Les 14 et 15 juillet : A Toulouse, une cinquantaine de paras commandés par des officiers tentent d'attaquer la Bourse du Travail, le siège de la Fédération Communiste et celui de la « Dépêche du Midi » à deux reprises.
- Le 16 juillet : Les fascistes tentent d'incendier le siège de la Section Communiste à Vénissieux.
- Le 18 juillet : A Lyon, des fascistes, armés de revolvers, tentent d'attaquer le cercle de l'A.R.A.C.

D'autre part, des Comités de « Salut Public » se constituent et tentent de manifester, comme celui de Lyon qui demande l'interdiction du Parti Communiste Français et de la C.G.T.

Tous ces faits, toutes ces agressions contre les organisations démocratiques et républicaines sont encouragés par l'attitude du Gouvernement de Gaulle

De Gaulle ne déclarait-il pas quelques jours après son accession au pouvoir, s'adressant aux factieux d'Alger : « Je vous ai compris... je vois quelle route vous avez ouverte... puisse ce mouvement, à partir d'ici embraser la France entière, j'aurai l'honneur d'en être le symbole et peut-être l'artisan. »

En effet, que fait le Gouvernement De Gaulle devant tous ces faits ?

- Il récompense tous les généraux du putsch d'Alger : Salan, etc...
- *Soustelle*, l'homme d'Alger, est nommé ministre de l'Information.
- *Massu* devient général de division pendant que les généraux républicains sont destitués.
- Le général Lorillot est mis à la retraite, cependant qu'Ely reprend son commandement dont il avait cru devoir démissionner.
- Il fait saisir les journaux « *France-Nouvelle* », « *L'Express* » et « *France-Observateur* ».
- Il interdit la présentation au public des fresques de Picasso.
- Il interdit la manifestation populaire du 14 juillet à Paris, Lyon et Marseille.

Les menaces contre le droit de grève et les avantages sociaux se précisent

— Quelques heures après son investiture, de Gaulle refusait d'inscrire dans le projet des pouvoirs spéciaux, la garantie des droits sociaux contenus dans la constitution.

Le 24 juin dernier, lors d'une entrevue entre l'U.G.F.F., les Fédérations Postale et des Services Publics C.G.T., le représentant de Guy Mollet répondant à la question : « *Prévoit-on une réglementation du droit de grève ?* », a déclaré :

« *Une réglementation du droit de grève dans le Secteur public ne serait pas forcément l'équivalent d'une limitation des libertés syndicales.* »

C'est bien l'aveu, le gouvernement envisage de réglementer le droit de grève.

Devant ces menaces et ces agressions vigilance et riposte immédiate

Partout où les fascistes manifestent, la riposte doit être vigoureuse et rapide.

Déjà, plusieurs exemples nous démontrent la possibilité de mettre en échec les menées factieuses.

- A l'entreprise SAVIEM à Saint-Ouen, des nervis de Clichy et de la SIMCA, venus distribuer un tract à la porte de l'usine, sont corrigés et prennent la fuite.
- A Pau, un meeting de protestation contre l'attaque de la Bourse du Travail par les parachutistes rassemble 450 personnes... Le 14 juillet, des centaines de républicains défilent dans la ville malgré les C.R.S. et les paras.
- A Marseille, le 14 juillet, des milliers de républicains transforment le défilé militaire en manifestation républicaine.
- A Toulouse, les travailleurs et les républicains s'opposent victorieusement à l'attaque de la Bourse du Travail par les paras.
- A Carcassonne, les nervis de Poujade et des colons repliés d'Afrique du Nord (dont plusieurs étaient armés de revolvers) se font corriger par les républicains.

Devant l'inaction complice du gouvernement en face de ces agressions, comme le rappelle le Bureau confédéral du 16-7-58, en citant les camarades de Toulouse en exemple à tous les militants, il convient de riposter avec promptitude, de ne laisser aucune manifestation factieuse sans réplique.

Aussi apparaît encore plus la nécessité de constituer des Comités de défense républicaine dans chaque entreprise, par atelier, service, équipe, afin de pouvoir entraîner tous les travailleurs dans cette bataille et ainsi de les préparer à dire non au référendum-plébiscite.



DES FAITS

PAS D'AUGMENTATION DES SALAIRES.

● Le Journal Officiel du 12 juillet publie l'indice des 179 articles du S.M.I.G. qui consacre le blocage de celui-ci. Et le journal patronal, « les Echos », de déclarer : « Il n'y a aucune hausse du S.M.I.G. à prévoir avant plusieurs mois ».

● Le 16 juillet, aux demandes formulées par les Fédérations de Cheminots, de GAULLE répond :

« ... pour l'instant, étant donnée la conjoncture économique, j'entends surseoir à toute augmentation de salaire. On reverra cela plus tard : à l'automne. »

Aux Fédérations des Agents du Gaz et de l'Electricité, de GAULLE oppose le même refus et ajoute :

« ... si je suis encore là à la fin de l'année, c'est à ce moment-là seulement que je pourrai revoir ces questions. »

● Le 18 juillet, Guy MOLLET repousse aussi les augmentations de traitement demandées par l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires de la C.G.T.

Le gouvernement entend donc bloquer les salaires selon les déclarations faites par de GAULLE lui-même dans son allocution à la radio du 27 juin 1958 : « Tout peut être sauvé si les fonctionnaires, les salariés concourent tous au sauvetage, au détriment des augmentations qu'ils pouvaient escompter, bref, si nous stabilisons ».

Et pourtant les prix ont augmenté de 15 % depuis juin 1957.

Mais il y a loin de cette volonté de blocage des salaires à la possibilité pour le gouvernement de l'imposer. La classe ouvrière, en effet, mène l'action pour la défense de ses revendications économiques au premier lieu desquelles l'augmentation générale des salaires. C'est ainsi que la Fédération Nationale de la Tannerie (la propre Fédération de PINAY, l'actuel Ministre des Finances) a dû, par la signature d'un accord national avec les Fédérations des Cuirs et Peaux de la C.G.T., de F.O. et de la C.F.T.C., accorder une augmentation de 13 francs des salaires horaires minima.

DES PROMESSES DE BAISSÉ DE PRIX.

Des baisses de prix industriels sont promises par le gouvernement. Il s'en remet pour cela à la bonne volonté des patrons. Autant dire qu'on peut attendre longtemps.

« Les Echos » du 17 juillet nous y préparent : « ... rappelons qu'il est seulement ENVISAGÉ de demander aux industriels des BAISSÉS VOLONTAIRES. »

Que répondent-ils ?

E. MAYOLLE, Vice-Président du Conseil National du Patronat français, précise aux journalistes, le 18 juillet, après son entrevue avec PINAY :

« Notre position est nette et catégorique : Nous sommes partisans de la liberté des prix, et nous ne croyons ni au blocage, ni aux mesures autoritaires de baisse. »

Pourquoi faut-il alors que, dans leur entrevue avec de GAULLE, le 16 juillet, les représentants des Fédérations de Cheminots de F.O., des Cadres autonomes, de la C.F.T.C. et de la C.G.C. aient cru devoir participer à ce bluff de la baisse en posant, en tête de leur déclaration commune, la nécessité d'une « baisse des prix suivie de stabilisation » ? Le Général ne pouvait manquer de les en féliciter, et de

Ce référendum ne sera qu'un plébiscite

SUITE DE LA PAGE 2

cée et condamnée non seulement par tous les socialistes, mais par tous les républicains. Le peuple de France sera convié non pas pour le texte qui lui est soumis, mais pour l'homme providentiel qui l'inspira. La presse, la radio, les tracts, les affiches, tout sera puissamment orchestré pour renouveler la crainte de la guerre civile (si la nouvelle constitution n'était pas votée) l'épouvantail bolchevique servira de fond de décor à l'assaut lancé contre la malfaisance des partis... Ainsi se fera plébisciter sous l'apparence du vote d'une constitution celui qui, à nouveau dans notre histoire, fit don de sa personne à la France. A l'idée même de ce plébiscite et sans aller plus loin un démocrate peut d'ores et déjà répondre NON. »

leur demander en conséquence d'appeler leurs adhérents « à la sagesse ».

Cependant, bien d'autres militants de ces centrales n'ont heureusement pas les mêmes vues : ils revendiquent, comme la C.G.T., des augmentations de salaire et de plus en plus nombreux, mènent avec elle l'action commune.

DES IMPOTS NOUVEAUX.

Pour couvrir les dépenses accrues (près de 300 milliards, en grande partie pour la guerre) il faut, en plus des recettes données par l'emprunt PINAY, faire appel à de nouveaux impôts. Telle est l'une des mesures prises par le Comité Interministériel, du 18 juillet, présidé par de GAULLE. Au Ministère des Finances, on avance un premier chiffre de 50 milliards, Mais on précise : pas question d'impôt sur la fortune.

Le Journal « COMBAT » du 19 juillet nous informe :

« On dément catégoriquement, rue de Rivoli, qu'un quelconque impôt sur la fortune puisse être envisagé. L'effort demandé aux « possédants » ne sera le fait ni d'un impôt sur le capital, ni même de l'épargne forcée : il revêtira sans doute la forme d'une légère pression fiscale ; on parle ainsi, par le biais de la taxe à la valeur ajoutée, de taxer les constructions dites « de luxe ».

Alors sur qui s'opérera la lourde pression fiscale, sinon sur les salariés, à qui l'on entend faire supporter les frais de la « stabilisation ».

UN EMPRUNT « EN OR »

L'Emprunt PINAY, lancé le 17 juin, a été clos le 12 juillet. 320 milliards de francs et 140 tonnes d'or, tels sont les résultats provisoires déclarés par le ministre des Finances.

Bonne affaire pour les gros industriels et les grandes banques qui, outre 3 1/2 % d'intérêts, se sont vu octroyer des exonérations diverses dont le total s'éleverait à 5 milliards de francs.

Avec de Gaulle, la guerre s'aggrave en Algérie

ON se souvient des grands slogans du Président du Conseil sur la fraternisation et l'intégration en Algérie, sur les Algériens « à part entière ». Mais les faits sont tout autres : au lieu de la paix promise, c'est l'accentuation de la guerre :

— SALAN demande 100.000 soldats de renfort.

— Les jeunes soldats qui devaient être libérés le 1^{er} mai sont maintenus jusqu'au 1^{er} août et la prochaine classe est appelée par anticipation.

— Les officiers et les sous-officiers libérables le 1^{er} août sont maintenus jusqu'au 1^{er} octobre et 600 officiers de réserve vont être rappelés pour une durée d'un an.

— Les opérations militaires se multiplient : les informations officielles font état de 457 Algériens tués au cours d'engagements pour la deuxième semaine de juillet et de 498 pour la troisième semaine. Les pertes françaises ne sont pas mentionnées, mais des nouvelles douloureuses parviennent de nombreux départements.

— De nouveaux milliards sont octroyés pour cette guerre : après les 66 milliards accordés au lendemain de sa prise du pouvoir de Gaulle engage une nouvelle dépense de 100 à 130 milliards.

Il faut mettre un terme à cette guerre : négocier, c'est l'intérêt des travailleurs et de la France. C'est cela que la C.G.T. exige depuis quatre ans.

Un bon exemple de l'utilisation du disque de la C.G.T.

L'Union Locale C.G.T. du X^e Arrondissement de PARIS a organisé des auditions collectives du disque de Benoît FRACHON et de Gaston MONMUSSEAU, édité par la C.G.T. Des réunions ont ainsi été tenues dans de nombreuses entreprises, de grandes et aussi de petites entreprises. A chaque fois, les discussions ont suivi l'audition au cours desquelles les bases de « Comités de défense de la République » ont été jetées.